



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, M. Thierry PERNOD.

Présents : M. Thierry PERNOD, Mme Claude BARRIER BOUR, M. Rémi ROUET, M. Jérôme NEYRON, M. Jacques HUMBERT, M. Jean-Pierre FLEURY, M. Bernard REGAD, Mme Nicole DERVIN, Mme Alexandra GRANDCLEMENT, Mme Laurence BON.

Excusés : M. Etienne BEVAND, Mme Michèle SELLIEZ, M. Daniel SAVOYE, Mme Vanessa GARSTKA, Mme Sandra ANCEL.

Absents : /

Pouvoirs : M. Etienne BEVAND à M. Jérôme NEYRON, Mme Michèle SELLIEZ à Mme Nicole DERVIN.

Secrétaire de séance : Mme Claude BARRIER BOUR

A l'ordre du jour :

- *Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – Enoncé des dispositions à prendre en matière de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) et définition des modalités de la concertation à mettre en œuvre*
- *Orientations budgétaires 2024 (investissements)*
- *Réhabilitation de la cure en habitat inclusif – Informations*
- *Programme des coupes 2024*
- *Questions diverses*

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2023.

**Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
Enoncé des dispositions à prendre en matière de zones d'accélération des énergies renouvelables
(ZAE nR) et définition des modalités de la concertation à mettre en œuvre – Délibération n°2024-001**

Le conseil municipal a travaillé sur des zones jugées préférentielles pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables en tenant compte des potentiels du territoire communal et de leur pertinence sur ce territoire :

- Energie éolienne : zone du projet éolien définie par la CNR.
- Energie solaire : zone située à Béjat d'en Haut, sur une surface d'environ 6 hectares.

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoient la définition par les

communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement.

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant les habitants de la commune et propose les modalités suivantes :

Information sur les panneaux d'affichage et le site internet. Remarques et suggestions possibles par courrier électronique et sur un registre papier mis à disposition à l'accueil de la mairie du 05 au 23 février 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de définir les modalités de concertation suivantes pour définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 :

Information sur les panneaux d'affichage et le site internet. Remarques et suggestions possibles par courrier électronique et sur un registre papier mis à disposition à l'accueil de la mairie du 05 au 23 février 2024.

Orientations budgétaires 2024 (investissements)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principaux projets d'investissements en prévision du vote du budget 2024 : réhabilitation de la cure, aménagement de sécurité Le Favillon, achat de terrains, travaux forestiers, échange des portes du bâtiment des services techniques, défibrillateur, organigramme des clés, interphone mairie.

D'autres projets sont évoqués : mobilier de la salle des fêtes, entretien des bâtiments (isolation, panneaux solaires). Un point sera établi lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Réhabilitation de la cure en habitat inclusif – Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une réunion avec la chargée de projets de l'Agence 01 le jeudi 15 février à 9h00 en mairie.

La mairie ne dispose pas des plans et des diagnostics demandés.

Programme des coupes 2024

Monsieur le Maire présente le programme des coupes pour l'année 2024 dans lequel des changements sont indiqués par rapport à l'état d'assiette initial.

Les décisions concernant les ventes de bois seront prises en collaboration avec les agents de l'ONF.

Questions diverses

- Révision du PLUiH – débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

Le 14 décembre, le conseil d'Agglomération de Haut-Bugey Agglomération a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) en cours de révision. Le PADD est le projet que les élus portent pour leur territoire à horizon de quinze ans.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal, dans un délai de 3 mois.

Un exemplaire du projet est remis à chaque conseiller pour faire part de leurs remarques et suggestions.

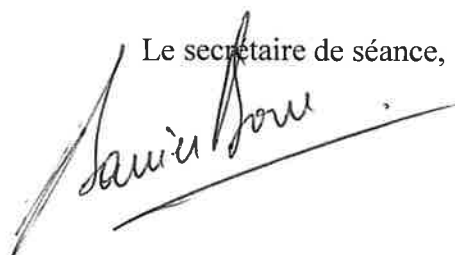
- Dispositif Village d'Avenir

La candidature de la commune pour bénéficier du programme d'ingénierie d'Etat « Village d'Avenir » dans le cadre de la réhabilitation de la cure n'a pas été retenue.

- Redéploiement fibre optique Impasse de la Doye
Le conseil municipal avait émis un avis défavorable au projet d'implantation de nouveaux poteaux le long de la voie communale. La fibre optique devrait être finalement déployée en souterrain.
- Inscription des agents aux formations
Formation « L'hygiène alimentaire en distribution de repas » dispensée par le CNFPT pour deux agents.
Formation initiale « L'habilitation électrique » dispensée par le CNFPT pour un agent.
Une formation pour la conduite de Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes est prévue pour les agents des services techniques.
- Urbanisme
Dossiers de demande d'urbanisme en cours d'instruction :
 - Permis de construire déposé par la société LCEF: Construction d'un hangar de stockage de matériels et d'un hangar de transformation de bois de chauffage
Remarque d'un conseiller concernant les nuisances sonores qui pourraient être générées par l'activité.
 - Déclaration préalable déposée par M. Emile BERARD : Clôture
 - Déclaration préalable déposée par M. Sébastien BOUR : Réfection façade
 - Déclaration préalable déposée par la société Monkit Solaire : Abri de jardin avec panneaux photovoltaïques
 - Déclaration préalable déposée par M. David FRANCOIS : Réhabilitation d'un bâtiment
- Passage sur le territoire de la commune d'épreuves sportives
 - La Rand'hôpital du Haut-Bugey (randonnée cyclotouriste) le samedi 4 mai 2024
 - Le Tour de France féminin le samedi 17 août 2024
- Proposition d'acquisition de parcelles
Monsieur le Maire fait part d'un courrier proposant l'acquisition des parcelles A n°14, 61 et 70 sises sur la commune d'Echallon dans le cadre du règlement de la succession Capelli.
Le Conseil municipal souhaite se porter acquéreur de ces parcelles, d'une surface totale de 11 796 m², au prix de 0.15 euros le m², soit 1 769.40 euros.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 29 février 2024 à 19h00.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance,


Le Maire,

